

Les personnels du SE-EPM  
Réunis en intersyndicale  
(CGT-CFDT- Non syndiqués)

A Meyzieu, le 25 janvier 2008

A l'attention du directeur de la Protection  
Judiciaire de la Jeunesse.

S/c Directeur régional Rhône-Alpes et Auvergne  
S/c Directeur départemental du Rhône  
S/c Directrice de service

Copie à la CGT

Monsieur le directeur,

Nous vous avons signalé à plusieurs reprises lors de nos rencontres sur site mais aussi par voie syndicale de nos conditions de travail et du manque de reconnaissance de notre intervention au sein de l'EPM du Rhône. Ce qui n'était que des craintes au moment de l'ouverture se confirme de plus en plus avec l'expérience.

Nous souhaitons par cette présente lettre vous faire part une nouvelle fois des difficultés rencontrées par les éducateurs travaillant en détention. En effet outre les conditions de sécurité défaillantes dues principalement à la conception de la structure, les tensions dans le milieu carcéral sont exacerbées et interagissent directement sur les professionnels. Nous sommes dans l'obligation morale d'intervenir physiquement pour séparer des altercations entre les mineurs en unité de vie mais aussi sur le pôle sportif. Nous subissons aussi tous les jours des insultes et des menaces. De fait nous sommes exposés à un stress prolongé et une violence quasi permanente qui conduisent à un épuisement physique et psychique de plus en plus important.

Nous souhaitons que lors de votre évaluation vous reconnaissiez la difficulté de notre travail liée d'une part à la spécificité de notre intervention avec l'administration pénitentiaire qui ne va pas de soi mais aussi du travail éducatif en milieu carcéral qui reste un objectif à atteindre. De nombreux incidents ont montré des risques importants que nous impose notre mission éducative au sein des ces structures. Le premier incident lors de l'ouverture a montré la complexité de ce travail et le risque important de notre intervention.

Depuis des gardes fous ont été mis en place par l'administration pénitentiaire. Il a été reconnu que faire manger dix mineurs autour d'une table pouvait s'avérer dangereux pour la sécurité des agents. Il a été également accepté que les éducatrices qui débutent une grossesse n'accèdent plus à la détention. Malgré ces quelques changements les incidents sont nombreux et quasi-quotidien. Beaucoup d'éducateurs se sentent en insécurité et commencent à développer des troubles qui ont été évoqués à la médecine du travail. En effet, de nombreux éducateurs développent : des troubles du sommeil, une augmentation de la consommation de tabac, une émotivité accrue, des perturbations alimentaires, une fatigue difficilement récupérable...

Ces dommages occasionnés par notre travail en milieu carcéral sont inadmissibles et peu valorisés par l'indemnité EPM attribuée par notre administration mais aussi par la non attribution de la NBI : Le directeur départemental n'a pas mis les personnels de l'EPM dans la liste transmise au Préfet. Les agents concernés lui ont envoyé un courrier pour demander une plus grande transparence de l'attribution de celle-ci.

Nous souffrons donc d'un manque de considération de part notre administration centrale mais aussi au niveau local.

De plus nous souhaitons également vous informer de nos conditions de travail qui deviennent de plus en plus inacceptables.

Nous avons informé notre directrice lors de nos réunions pluridisciplinaires du manque de personnel. On nous dit qu'un recrutement est en cours. Là aussi nous vous avons signalé la nécessité d'ouvrir avec 36 éducateurs mais nous n'avons pas été entendus.

L'ouverture de deux unités supplémentaires et la présence effective en détention de 28 éducateurs ne nous permet pas de couvrir une présence et un accompagnement éducatif pour toutes les unités.

Avec la demande de réintégration d'une éducatrice dans son administration d'origine et une démission le nombre d'éducateurs présent en détention sera de 26 ( 25,6 ETP exactement) soit dix éducateurs en moins par rapport au cahier des charges.

On annonce le recrutement de 8 éducateurs mais cela reste encore insuffisant. Tous les mineurs détenus ont droit au même accompagnement. Mais ceci est rendu impossible.

De nombreuses questions restent en suspend :

- Vont-ils bénéficier d'une formation d'adaptation identique à celle de tous les agents ?
- Et quand pourront-ils intervenir au sein du service ?
- Là aussi le manque d'anticipation met le service dans une position inconfortable et insécurisante pour nous autres qui sommes directement confronté par ces dysfonctionnements.

Travailler à flux tendu rend difficile le roulement des WE mais aussi la possibilité de prendre nos congés. Actuellement sur une unité de vie où interviennent 3 à 5 éducateurs, il suffit qu'un éducateur soit en congés pour que nous soit refusé le départ d'un deuxième éducateur de la même unité sur la même période. Malgré cela, de plus en plus d'éducateur sont dans l'obligation de venir travailler 1 week-end sur deux. Ils sont parfois appelés pour remplacer des arrêts de travail sans l'existence d'un système d'astreinte.

Nous voyons également se réduire de plus en plus notre travail d'investigation en milieu ouvert pour élaborer le projet de sortie des mineurs incarcérés qui reste le cœur de notre métier et non la distribution en trois ou quatre services des repas. On nous demande aussi en parallèle des fonctions d'agent de collectivité d'animer des activités socioculturelles sans formation, sans temps de préparation.

On nous a demandé d'accompagner les détenus en musculation en l'absence d'un professionnel du sport. Il a été demandé aux éducateurs d'animer l'exposition 13-18 ans sans un temps de formation et de préparation.

Nous avons également souligné le manque de personnel administratif, l'absence des chefs de services à toutes les réunions pluridisciplinaires mais aussi l'absence de la psychologue qui n'a pas la possibilité de répondre aux besoins énormes que nécessite un tel service. De plus elle ne dispose toujours pas de bureau pour s'entretenir en détention avec les détenus.

Nous avons aussi, à plusieurs reprises, signalé à notre directrice de service des difficultés matériel à travailler au sein de la détention : pas de clé des bureaux et de la grille d'accès aux unités de vie, 1 seul bureau de permanence en zone administrative et 1 seule ligne

téléphonique. On nous refuse l'accès au bureau des chefs de service et de la secrétaire pour permettre aux éducateurs de travailler décemment.

Le projet de serre horticole aborder dans le projet de service n'est toujours pas fonctionnel. L'outil de travail principal des professeurs techniques rend difficile leur intervention.

En ce qui concerne l'accueil des familles là aussi tous les dysfonctionnements mentionnés lors de nos différentes rencontres ne sont toujours pas résolus. Les familles ne disposent toujours pas de locaux pour pouvoir attendre à l'extérieur. Pour les plus démunies sans moyen de locomotion, ils attendent par grand froid de pouvoir entrer à l'intérieur de l'établissement. Et ne dispose pas de ligne de bus permettant un accès direct entre l'arrêt du tramway et l'EPM.

De plus il est difficile de travailler en binôme comme cela nous a été mentionné dans le cahier des charges et du projet de service. Force de constater que le binôme tant soutenu dans nos formations comme le cœur du projet des EPM est remis en cause sur le plan fonctionnel par l'administration pénitentiaire mais aussi par notre directeur départemental qui lors de notre assemblée générale a refusé d'entendre parler du concept de Binôme.

Le manque de concertation entre l'administration pénitentiaire et le SE EPM du Rhône est un problème récurrent. Le manque d'anticipation de notre service suite aux décisions prises par l'administration pénitentiaire telle que l'ouverture d'une unité de vie supplémentaire pour des condamnés et récemment celle de l'unité fille rend difficile la collaboration entre les éducateurs et les surveillants. Une méfiance réciproque s'instaure progressivement et vient compliquer nos interventions auprès des mineurs.

Jusqu'ici nous avons essayé de surmonter ces problèmes avec des efforts partagés pour ne pas pénaliser les mineurs. Mais le discours culpabilisant de notre hiérarchie devient irrecevable et nous ne sommes plus dans la capacité de combler tous ces dysfonctionnements.

Les arrêts de travail des agents sont parfaitement justifiés du fait de ce contexte épuisant psychiquement mais aussi du sentiment d'insécurité grandissant.

Pour toutes ces raisons :

Nous réitérons notre demande de valorisation indemnitaire afin de reconnaître la complexité, les risques et la pénibilité de notre action.

Nous demandons également que nous soit reconnue la notion de travail d'hébergement en milieu fermé ce qui rendrait légitime notre présence au moment des repas, du levé et des W.E.

Nous demandons le recrutement de 10 postes éducatifs tel qu'il est précisé dans le cahier des charges, d'un deuxième poste de secrétariat et de Psychologue.

Nous demandons le remplacement des agents en congé maternité

Nous demandons un bureau pour la psychologue en zone de détention, un bureau pour les éducateurs en zone administrative avec 2 lignes téléphoniques pour permettre l'exercice de notre mission principale à savoir le maintien des liens avec les familles, les travailleurs sociaux et la préparation des sorties.

Nous demandons l'ouverture de la serre horticole tel qu'il a été prévu dans le plan de fonctionnement.